



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00461

Numéro SIREN : 381 040 450

Nom ou dénomination : A.N.L. BURO

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2017 sous le numéro de dépôt 2991

A.N.L. BURO
Société par Actions Simplifiée au capital de 381 125 euros
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes
78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES 381040450

n° de
dépôt



n° de
gestion

- 9 MARS 2017

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2015**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de l'Administrateur Unique et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 245,82 euros en totalité au poste « Autres Réserves »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL

A.N.L. BURO
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes, 78990 ELANCOURT
VERSAILLES 381040450

RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2015, l'activité de la Société s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires en nette augmentation de 20,54 %.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 680 870 euros contre 1 394 346 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 20,54%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 28 euros contre 91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -69,23%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 280 989 euros contre 1 013 141 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,43%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 175 891 euros contre 146 744 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 456 euros contre 6 352 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,84%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 104 992 euros contre 114 742 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -8,49%.

Le montant des charges sociales s'élève à 45 064 euros contre 44 453 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,37%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes contre 4 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -25%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 516 euros contre 1 357 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,71%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 euros contre 11 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 612 912 euros contre 1 326 801 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,56%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 67 986 euros contre 67 635 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,51%.

Compte tenu d'un résultat financier de 234 euros (1 474 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 68 219 euros contre 69 110 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,28%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 642 euros contre 563 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 14 616 euros contre 14 763 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 54 246 euros contre un bénéfice de 54 909 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -1,20%.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 931 730 euros contre 724 550 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,59%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 54 245,82 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice en Autres Réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 288 542,18 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à l'exception d'un montant de 67 euros représentant des amendes et pénalités.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Présidente rappelle et précise à l'assemblée que la convention d'apporteur d'affaires et d'assistance commerciale, passée avec la société HANNOO le 15 janvier 2014, se poursuit.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Les comptes courants des associés s'élèvent à 160 euros. Aucun intérêt sur comptes courants n'a été comptabilisé.

Nous vous rappelons qu'il a été versé en rémunération de leurs contrats de travail :

- la somme de 30 033 € à Monsieur Alexandre LE GRILL

- la somme de 30 102 € à Monsieur Nicolas LE GRILL

et qu'il convient de maintenir les contrats de travail de Messieurs Alexandre LE GRILL et Nicolas LE GRILL.

oOo

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ELANCOURT
Le 14 juin 2016

Le Président
Alexandre LE GRILL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.N.L. BURO

Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros
Siège social 17 Rue Jean Monnet - ZA DES COTES - 78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES B 381 040 450

Exercice clos le 31 Décembre 2015

BILAN

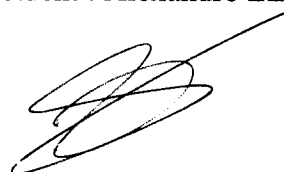
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Certifié conforme à nos livres

Le 14 juin 2016

Le Président : Alexandre LE GRILL



Désignation de l'entreprise : ANL BURO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 17 RUE JEAN MONNET ZA DES COTES 78990 ELANCOURT Durée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 3 8 1 0 4 0 4 5 0 0 0 0 3 7 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2015</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	228	1 897
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 226	2 113
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		4 265
TOTAL (II)		BJ	BK	17 454	8 276
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		17 182
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 770	528 927
	Autres créances (3)	BZ	CA		63 503
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		307 219
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		6 625
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 770	923 455
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	21 224	931 730

Renvois : 1 Dont droit au bail 2 Pour les biens d'investissement 3 Part à plus d'un an : CP CR

Cause de réserve de précaution : Stocks Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant	☐ *	
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38...112.....)			DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	192 373	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	54 246	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	288 542	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	160	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	469 542	
	Dettes fiscales et sociales			DY	94 390	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	7 237	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	71 859	
TOTAL (IV)			EC	643 188		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	931 730		
REVALUÉS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Reserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	643 188	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EII		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53-A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 680 870	FB		FC	1 680 870
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
		FJ	1 680 870	FK		FL	1 680 870
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	28
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 680 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 287 528
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 539)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	175 891
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 456
	Salaires et traitements *					FY	104 992
	Charges sociales (10)					FZ	45 064
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	1 516
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	5
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	1 612 912
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	67 986
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	234
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	234	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	234	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	68 219	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise						ANL BURO		Néant	☐ *	
								Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	718	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	718	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	76	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	76	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)								HI	642	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	14 616	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	1 681 850		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	1 627 604		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)								HN	54 246	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					HY		
	(3)	Dont	{ — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier					HP		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX	
	(9)	Dont transferts de charges							A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
	PENALITES AMENDES						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	AJUSTEMENT COMPTES DE TIERS						9	718		
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N-1			
						Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise <u>ANL BURO</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 132	KT		KU	993
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 688	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	345	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 158	LC		LD	1 148	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	19 323	LO		LP	2 141		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 360	1U		1V				
TOTAL IV				1Q	4 360	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	23 683	0H		0J	2 141			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 125	ML	2 125	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	6 688	MO	6 688	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	345	MR	345	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	12 307	MU	12 307	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	21 464	NI	21 464		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E	95	2F	4 265	2G	4 265			
TOTAL IV		13		NJ	95	NK	4 265	2H	4 265			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK	95	OL	25 730	OM	25 730			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ANL BURONéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1	QA	227	QB		QC	228
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 688	QE		QF		QG	6 688
	Matériel de transport	QH	264	QI	81	QJ		QK	345
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 985	QM	1 208	QN		QO	10 193
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	15 938	QV	1 516	QW		QX	17 454
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	15 938	ØP	1 516	ØQ		ØR	17 454

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incor- porelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (non venté) (NP + NQ + NR)	NW			Total général (non venté) (NS + NT + NU)	NY		
Total général (non venté) (NW - NY)							NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à longer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

S9

SR

Des annotations concernant cette rubrique sont données dans le formulaire 2052

★

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ANL BURO</u>				Néant ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	3 770	6U	6V	3 770
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	3 770	TY	TZ	3 770
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 770	UB	UC	3 770
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2932

Désignation de l'entreprise : ANL BURO										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	4 265	UV		UW	4 265			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	4 508		4 508					
	Autres créances clients				UX	528 188		528 188					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	4 264		4 264					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	59 146		59 146					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	93		93					
	Charges constatées d'avance				VS	6 625		6 625					
	TOTAUX				VT	607 089	VU	602 824	VV	4 265			
	RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	469 542		469 542						
Personnel et comptes rattachés				8C	17 971		17 971						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	29 071		29 071						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	45 764		45 764						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 584		1 584						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	160		160						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	7 237		7 237						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	71 859		71 859						
TOTAUX				VY	643 188	VZ	643 188						
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	54 246	
			de son conjoint				WB		
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	67	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
			67						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	14 616	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	68 929	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté - reprises)	K9	Entreprises nouvelles (117 articles)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 117 articles A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité (Art. 117 articles C)	L6	Société d'investissement immobilier (coex art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (117 articles)	PA		
		Zone franche urbaine (art. 117 articles D et E)	OY	Bassin d'emploi à reconstruire (art. 117 articles F)	1F	Zone franche d'activité (art. 117 articles G)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 117 articles H)			PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							NS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	XG	4 116	
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	NH	4 116
Résultat fiscal (après imputation et des déficits reportables :		bénéfice (117 articles I)		NL	64 813		NJ		
		déficit (117 articles J)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière entreprises à l'IS :				ZL					
Déficit d'exercices imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							NL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne NH) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				NN	64 813		NO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2016

Extension

ANL BURO

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ANL BUR0</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	17 871
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	54 909		– Autres réserves	ZD	54 909				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	54 909		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	54 909		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	7 853			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	21 924			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	83 668			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	62 447			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	175 891			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	3 243			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	1 213			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	4 456			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	328 467			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	210 201			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *						ØZ	104 788			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : , handicapés : ,)						YP	3			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR						0				
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 0 si société fille JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-XGT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe) ¹					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

*

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒ *

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☒.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ☐.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

SAGE Experts-comptables, janvier 2016

* Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPV cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	1 680 870
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	28
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 680 898

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 287 528
Variation de stocks (marchandises)	OO	(6 539)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	155 947
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 436 941

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	243 957
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	243 957
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 680 870

Période de référence	GY	0	1	0	1	2	0	1	5	GZ	3	1	1	2	2	0	1	5
Date de cessation	HR																	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à joindre.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.